



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 116025

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de Yves Deniaud et de Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'état à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 57 : « mettre en place une politique de recrutement des responsables de centres et instituts culturels fondée sur la diffusion de fiches de postes précises, une sélection objective des candidats à partir de la présentation de leur projet de développement de l'établissement, et un niveau minimum de compétences en matière de gestion et de langues ».

Texte de la réponse

Les responsables des centres et instituts culturels sont aujourd'hui recrutés sur la base de leurs aptitudes à la gestion comme sur l'adéquation de leur profil et de leur expérience professionnelle avec leurs missions. La maîtrise d'au moins une langue étrangère, selon le pays de destination, est également exigée. Cette procédure garantit un recrutement objectif, fondé sur un dossier et plusieurs entretiens. Toutefois, si un plan d'action est demandé à tout directeur d'établissement dans les premiers mois de sa prise de fonctions, il n'est pas exigé pendant la procédure de sélection. Le ministère des affaires étrangères va réfléchir à la prise en compte d'un projet de développement de l'établissement par les candidats, fondé sur des profils de postes précisément définis. Il convient enfin de souligner que la stratégie de développement, comme la programmation culturelle annuelle de nos centres et instituts, s'inscrivent également dans le cadre des plans d'action de nos ambassadeurs qui exercent la tutelle de l'État sur ces établissements.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116025

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 439

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2361